

PRÉAVIS N° 23/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^e série au budget 2016

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 101'000.- au budget 2016

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 10 janvier 2017 à 20h00
Lieu	Salle des maquettes, place du Château 3, 3 ^e étage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet une demande de crédit supplémentaire pour l'objet suivant :

- Service des travaux, environnement et mobilité : un dépassement lié à des études et honoraires non-budgétisés ;

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Votre Conseil sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2016.

2. Justification du crédit supplémentaire

Le Service des travaux, environnement et mobilité a dû faire appel à des études complémentaires concernant l'élargissement du passage inférieur CFF de la route de l'Etraz, dans le but de renseigner au mieux les réflexions qui sont menées actuellement sur le concept « Cœur de Ville ».

De plus, la Municipalité a souhaité que ce même service mène des études préliminaires, afin d'évaluer la possibilité d'une réalisation rapide du tronçon de la route de distribution urbaine (RDU) entre la Petite Prairie et la route de St-Cergue.

Finalement, un recours sur le projet des abribus a nécessité des frais supplémentaires, notamment pour des prestations juridiques.

Ces différentes études et prestations ne pouvaient pas être prévues en été 2015 par le Service des travaux, environnement et mobilité et font donc l'objet d'une demande de crédit supplémentaire auprès de votre Conseil.

Compte	Crédit au budget 2016	Dépenses attendues au 31 décembre 2016	Dépassement	Compensation	Dépassement net
430.3185.00 – Honoraires, frais d'études	60'000.-	161'000.-	101'000.-	0.-	101'000.-

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Travaux, environnement et mobilité

430.3185.00 – Honoraires, frais d'études	CHF	101'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	101'000.-

4. Conclusion

La Municipalité est convaincue que ce dépassement est nécessaire, en vue d'une réalisation rapide des projets qu'elle considère prioritaires pour le bon développement de Nyon. Elle précise néanmoins que ce dépassement sur un compte d'honoraires et frais d'études doit être considéré comme exceptionnel, et rappelle ici sa volonté d'assurer un contrôle strict des charges maîtrisables. Elle invite donc votre Conseil à suivre sa proposition de demande de crédits.

NYON · PRÉAVIS N° 23/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 23/2016 concernant une demande d'un crédit supplémentaire de CHF 101'000.- au budget 2016,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 101'000.- au Service des travaux, environnement et mobilité, comme suit :

430.3185.00 – Honoraires, frais d'études	CHF	101'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	101'000.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia